

# CE QUE VOUS OFFRE LA PRIME DE FIDÉLITÉ D'AIR LIQUIDE



► Une Prime pour vous remercier de votre fidélité.

Après deux années civiles pleines de détention au nominatif, vous bénéficiez de :

**+ 10 %**

sur le montant des dividendes perçus et sur le nombre d'Actions Gratuites distribuées lors des opérations d'attribution<sup>(1)</sup>.

Vos titres au nominatif sont éligibles à la **Prime de Fidélité** : vous en bénéficiez **automatiquement**, il n'y a aucune démarche à effectuer de votre part si vos actions remplissent les **3 conditions ci-dessous**.



## BON À SAVOIR

Dans le cadre d'une **donation** ou d'un **don manuel** au profit d'un **conjoint** ou d'un **parent au degré successible**, ou d'une **succession**, la **Prime de Fidélité est conservée** car la durée de détention est maintenue (voir Fiche Pratique n°11).

## ↓ COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Il vous suffit de détenir vos actions :

- 1** dans un **établissement financier**, au « **nominatif administré** », ou **chez Air Liquide** au « **nominatif pur** » ;
- 2** **plus de deux années civiles pleines** (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) ;
- 3** d'être **toujours détenteur(trice) des actions** le jour de la mise en paiement du dividende ou la veille de l'attribution des Actions Gratuites.

## ↓ LE CALENDRIER DE LA PRIME DE FIDÉLITÉ

2026

2027/2028

2029

2030...

Pour vos titres détenus :

- Auprès d'un établissement financier → **demandez la conversion** de vos titres du « porteur » au « nominatif administré » pour qu'ils soient convertis avant le 29 décembre.
- Chez Air Liquide, au « nominatif pur » → **vous n'avez rien à faire** (titres achetés avant le 29 décembre).

Vous conservez vos titres au nominatif pendant **deux années civiles pleines**.

Vous bénéficiez **pour la première fois** de la Prime de Fidélité pour ces actions.

Vous bénéficiez **chaque année** de la Prime de Fidélité pour ces actions.



### Calendrier

**Pour des actions achetées en 2026, pour bénéficier de la Prime de Fidélité dès 2029 :**

- Si vous les avez achetées auprès de votre établissement financier → demandez-lui la **conversion de vos titres au nominatif administré** de façon à ce qu'ils soient convertis **avant le 29 décembre 2026** (voir Fiche Pratique n°2).
- Si vous les avez achetées chez Air Liquide (« nominatif pur ») → **vous n'avez rien à faire**.

*Les actions achetées **les 30 et 31 décembre 2026** seront comptabilisées seulement en **2027** et bénéficieront de la Prime de Fidélité à partir de **2030**.*

<sup>(1)</sup> Par exemple, lors de la distribution de 2024 d'une Action Gratuite pour 10 détenues, tout Actionnaire qui détenait 100 actions au nominatif depuis plus de deux années civiles pleines (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022) en a reçu **11 gratuites**, soit **une de plus** grâce à la Prime de Fidélité.